

Comité Syndical du 10 avril 2018

DELIBERATION N° 2018-04-030
APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Nombre de membres 95			Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 05 avril 2018, une nouvelle convocation du comité syndical a été faite en vertu de l'article 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'an deux mille dix-huit, le dix avril à dix heures, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée par le Président s'est réunie dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur Xavier Poli, Vice Président, désigné Président de séance Madame Marie-Laurence SOTTY a été désignée secrétaire de séance. S'agissant d'une re-convocation, le comité peut valablement délibérer sans condition de quorum
En exercice	Présents	Votants	
95	13	13	

Présents :

Madame : SOTTY Marie-Laurence, ZUCCARELLI Marie, et COUDERT Antoinette.

Messieurs : LACOMBE Xavier, GIANNI Georges, GUIDONI Pierre, ACQUAVIVA Francesco-Saveriu, PAJANACCI Jean, POLI Xavier, MATTEI Jean-François, DE MEYER Jean-Michel, BERNARDI François et GIFFON Jean-Baptiste.

Absents représentés:
Absents :

Mesdames : CIAVAGLINI Joëlle, COLONNA D'ISTRIA Jeanne-Andrée, CORTICCHIATO Caroline, PINZUTTI Jeanine, SANTONI BRUNELLI Marie-Antoinette, PIPERI Linda, VESPERINI Françoise, BRUNINI Angèle, BATTESTINI Serena, BIANCARELLI Gaby, BARTHELEMY Roxane, LABERTRANDIE Anne, CULIOLI Cécile, GIUDICELLI Valérie, NATALI Anne-Marie, BURGUET MORETTI Amandine, VELLUTINI Dorothée, MARIOTTI Marie-Thérèse et MAURIZI Pancrace.

Messieurs : PINELLI Jean-Marc, ANTONIOTTI Jean-Nicolas, BIANCUCCI Jean, CAU Pierre-Louis, DOMINICI François, FAGGIANELLI François, FAGGIANELLI Charles, FERRANDI Etienne, FERRARA Jean-Jacques, FILONI François, HABANI Yoann, PASQUALAGGI Jean-Marie, POGGIALE Pierre-Jean, SARROLA Alexandre, SBRAGGIA Stéphane, VINCILEONI Antoine-Mathieu, VOGLIEMACCI Charles-Noël, SIMEONI Gilles, TATTI François, MILANI Jean-Louis, LUIGGI Pierre-Noël, MASSONI Jean-Joseph, MORGANTI Julien, CASTELLANI Michel, ZUCCARELLI Jean, ROSSI Dominique, NATALI Lucien, ARMANET Guy, VALERY Jean-Noël, POMPA Joseph, SERRA Jean-Marc, LUCCHINI Jean-François, POLVERINI Jérôme, MELA Georges, TAFANI Joseph, MARCHETTI François, SEITE Jean-Marie, PERENEY Jean, MICHELETTI Vincent, DEGORTES Pierre-Paul, GAVINI Jean-Baptiste, GRAZIANI Frédéric, SINDALI Antoine, NICOLINI Ange, VIVONI Ange-Pierre, GALETTI Joseph, GIORGI Antoine, GRAZIANI Bernard, ARENA Jean-Baptiste, MICHELI Felix, GIORDANI Jean-Pierre, POLI Jean-Toussaint, ANTONIOTTI François, LIONS Paul, MORTINI Lionel, SAULI Joseph, BRUZI Benoît, GAMBOTTI Alexandre, PASQUALANI Lionel, NICOLAÏ Marc-Antoine, VINCIGUERA Jean-Hyacinthe, MELA François et OTTAVI Antoine.

Certifié exécutoire,

après transmission en Préfecture le : 07/05/2018

et de la publication de l'acte le: 05/07/2018



Pour le Président, par délégué
 Le Directeur Général Adjoint

Vincent ANDREI

Accusé de réception en préfecture
 02B-200009827-20180410-2018-04-030-DE
 Date de télétransmission : 07/05/2018
 Date de réception préfecture : 07/05/2018

Xavier Poli, Vice Président expose :

Le compte administratif retrace l'exécution du 1er janvier au 31 décembre 2017. Ce document doit faire l'objet d'une délibération avant le 30 juin de l'année suivant la clôture de l'exercice et transmis en préfecture avant le 15 juillet.

L'année 2017 a été marquée par des contraintes techniques pour le traitement des déchets, une hypothèse de baisse des tonnages produits qui ne s'est pas réalisé.

En effet, fin mars 2017, l'ISDND de Vico a cessé son activité suite à l'arrêté préfectoral mettant fin à son autorisation d'exploitation de manière anticipée. Cette fermeture entraîne des résiliations pour lesquelles des provisions ont été prévues au cours de l'exercice 2017. De plus, il avait été retenu l'hypothèse de l'ouverture du CET de Tallone à l'automne 2017, ce qui ne s'est pas avéré. Aussi, le traitement des déchets à enfouir n'a pu se faire que sur deux ISDND, nécessitant des arrêtés augmentant la capacité de traitement annuel.

Par ailleurs, l'hypothèse de diminution des tonnages de déchets n'a pu se concrétiser notamment en raison de l'impact de la saisonnalité touristique plus important que sur les années précédentes. Cependant grâce aux efforts de tri, les tonnages enfouis sont restés stables entre 2016 et 2017.

En 2017, l'année a également été marquée budgétairement par une modification des règles de l'incitativité, avec la mise en place du reversement des montants perçus auprès des éco organismes aux adhérents selon leurs performances de tri. Ce reversement a majoré en volume le montant de la cotisation appelée mais cela donné lieu à la perception de recettes par les adhérents.

Il faut également noter que le montant de la cotisation de base pour les adhérents a fait l'objet d'un réajustement en octobre compte tenu des estimations de tonnages traités et des projections d'exécution financière ramenant la cotisation de base de 159 €/ tonne à 144 €/tonne et pour la cotisation minorée de 139 €/ tonne à 60 €/ tonne.

Dans ce cadre, le total des opérations réalisées au titre de l'exercice 2017 ressort à :

Nature	Détail	Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Résultat reporté		2.805.995,59	2.805.995,59
	Prévisions	4.881.127,00	33.644.273,41	38.525.400,41
	Titres émis	4.478.799,11	33.607.790,86	38.086.586,97
	Total réalisé	4.478.799,11	36.413.786,45	40.892.585,56
Dépenses	Résultat reporté	-79.578,27		-79.578,27
	Prévisions	4.801.548,73	3.644.7269	41.248.817,73
	Mandats émis	2.788.052,10	33.569.123,58	36.357.175,68
	Total	2.708.473,83	33.569.123,58	36.277.597,41
Résultat de l'exercice (R-D)		+1.611.168,74	+2.841.622,87	4.452.831,61

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20180410-2018-04-030-DE
Date de télétransmission : 07/05/2018
Date de réception préfecture : 07/05/2018

Restes à réaliser	Dépenses	354.078,73	0,00	354.078,73
	Recettes	0,00	0,00	

Le niveau de réalisation des crédits par section ressort de la façon suivante :

Nature	Détail	Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévisions	4.881.127,00	33.644.273,41	38.525.400,41
	Titres émis	4.478.799,11	33.607.790,86	38.086.586,97
	Taux de réalisation	91,76%	99,89%	98,86%
Dépenses	Prévisions	4.801.548,73	36.447.269,00	41.248.817,73
	Mandats émis	2.788.052,10	33.569.123,58	36.357.175,68
	Taux de réalisation	58,07%	92,10%	88,14%

Il est donc proposé au Comité Syndical de bien vouloir approuver le compte administratif 2017 du SYVADEC retracé dans la maquette budgétaire ci annexée, élaborée selon les principes de l'instruction budgétaire M14.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré:

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'instruction budgétaire M14

VU les délibérations 2017-02-009 portant approbation du budget primitif 2017, 2017-05-048 portant approbation de la DM1 et la délibération 2017-10-075 portant approbation de la DM2

VU le compte de gestion 2017 conforme aux résultats du compte administratif

Considérant la concordance des résultats entre les écritures du comptable public et de l'ordonnateur

Considérant la transmission du compte de gestion définitif le 15 mars 2018

Ouïe l'exposé de M. Xavier Poli, Vice Président,

A l'unanimité:

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Approuve le compte de gestion 2017.
- Autorise monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents constituant le compte de gestion 2017,

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,
Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président délégué aux Finances,

Xavier POLI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20180410-2018-04-030-DE
Date de télétransmission : 07/05/2018
Date de réception préfecture : 07/05/2018